

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENEC
EN DATE DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux Mars, à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Joële GERVAISE, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Alain BOIN, Auréle LE GONIDEC, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,

Absents : Damien LÉVÊQUE,

Absents excusés :

Jean-Marc LE SAINT donne procuration à Annie LE GOFF,
Sonia DOLHEM donne procuration à Gilbert LE VAILLANT,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

1 – Informations de Monsieur le Maire

-Interrogé sur la participation de l'opposition à un poste de titulaire à la commission d'ouverture des plis, le maire s'engage à répondre à l'occasion du prochain conseil.

-Concernant la consultation du grand livre il n'y a pas de problème, ce sera possible dès que les comptes seront validés.

-Question de la minorité sur l'arrêté d'interdiction des véhicules à moteur sur les chemins de randonnée
Le maire répond qu'il s'agit de préserver, les chemins de randonnée praticables pour les randonneurs pédestres. Pour autant, nous allons étudier la possibilité d'autoriser l'accès aux véhicules à moteurs sur certains chemins.

-Le maire souhaite utiliser son droit de réponse par rapport aux propos tenus par la minorité à l'occasion du conseil du 8 mars et publiés dans la presse

1^{er} sujet : la destination des véhicules stationnés sur la place St Pierre

Michel Lozahic, ayant refusé de donner des informations devant le conseil du 8 mars, s'était engagé à s'expliquer sur ses propres insinuations selon lesquelles le maire serait intervenu pour l'affectation de ces voitures.

Le maire refuse de se laisser embarquer par des « on dit », d'autant que l'opposition a relevé que tout « le monde connaissait l'affaire ».

2^{ème} sujet relatif aux comptes rendus des conseils du 19 octobre et du 14 décembre 2022.

Le maire reconnaît que le délai de communication est trop long et n'essaie pas de trouver d'excuse particulière sur le retard de publication de 4,5 mois pour le compte rendu du 19 octobre (19/10/2022 et le 8/03/2023).

Il relève que ce délai est inhabituel et que personnellement il ne s'en était pas préoccupé. Cependant, il signale qu'il y a des explications simples et compréhensibles.

Claudine a été en arrêt maladie plusieurs semaines, puis en congés.

Au sujet de ces 2 comptes rendus, les 2 secrétaires de séance, ont particulièrement été choquées par les propos de Michel Lozahic qui a déclaré que ces deux comptes rendus étaient truffés d'erreurs et d'incohérences.

Avant d'établir le compte rendu, les 2 secrétaires ont confronté leurs prises de notes.

Voici précisément les anomalies qu'elles ont relevées :

-dans le compte rendu du 13 octobre, rubrique investissements, seul l'investissement de jeux en contrebas de la salle a été noté car c'était un investissement particulier et attendu.

- dans le compte rendu du 14 décembre, il manque l'information de la location de la salle polyvalente

Le maire souligne que rien ne justifie que l'on puisse parler ainsi à cause de ces deux omissions qui ne mettent pas en cause le fonctionnement de la commune.

Avant de tenir de tels propos blessants pour les secrétaires, il faut commencer par vérifier leur teneur.

On est en droit d'attendre d'un responsable de l'opposition autre chose que des sujets de diversion à un moment où la municipalité entend poursuivre, le développement de la commune par des projets engageants. Or depuis le début du mandat, nous n'avons eu aucune proposition de quelque nature que ce soit émanant de l'opposition.

Jean-Paul informe que dans le cadre d'un appel à projets, réhabilitation thermique, il visitera avec Pierre BOUGET, l'épicerie, le logement de l'épicerie et les logements de la résidence Saint-Pierre, le vendredi 24 mars.

2 – Subventions

Associations communales	Attribution 2023
Trail de St Maudez	600 €
APERIP	500 €
Comité d'animation	0 €
Médaillés militaires	30 €
Racines et patrimoine	0 €
Anciens combattants	250 €
Club des deux rivières	1 200 €
Raid des 2 Rivières	600 €
Associations cantonales	Attribution 2023
ASL TENNIS	600 €
Secours populaire de PLOUËC DU TRIEUX	20 €
Coup de théâtre	40 €
Don du sang	80 €
Humanitaire du Trieux	50 €
Entente du Trieux	1 200 €
La Vallée des Saints	100 €
La ligue contre le cancer	20 €
La Pierre Le Bigaut	20 €
Leucémie Espoir 22	20 €
France ADOT 22	20 €
Associations sportives	Attribution 2023
Paimpol Armor Rugby Club	20 €
Paimpol Goëlo Judo	30 €
Studio danse	10 €
Atelier Chorégraphique Ecole de Danse	10 €
Cirque en flotte	30 €
Grâces Twirling Club	20 €
CSAL Paimpol Handball	10 €
Club des nageurs guingampais	10 €
SKOL Gouren Louargat	20 €

3 – Immeuble 4, rue de l'Argoat

Monsieur le Maire a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) pour accompagner la commune dans le cadre de la réhabilitation du bien cadastré section A n°814 d'une contenance de 220m² (ancien bar). Il explique que la commune aura la pleine propriété de l'immeuble dans 8 ans, que les travaux de désamiantage et de dépollution sont pris en charge par l'EPFB. Lors de la location de l'immeuble, les loyers seront perçus par la commune.

Michel LOZAHIC déplore que cette acquisition, aujourd'hui par l'EPFB, est une dette à terme pour la commune. Le maire lui répond qu'il n'y a pas besoin d'être divin en finances pour se rendre compte, sans le moindre calcul que l'opération est grandement bénéficiaire pour la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Sarah, la licence de débit de boissons du Sovedeso, moyennant un loyer à minima.

4 – Approbation des comptes administratifs 2022

Les comptes administratifs des différents budgets s'établissent ainsi. Après présentation des différents comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle, et Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ les soumet au vote :

- **Budget communal** :

Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 3

- **Budget Port** :

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

- **Budget régie Transport scolaire**

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

- **Budget lotissement la Providence (54100)**

Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0

- **Budget lotissement 'l'Astrolabe'**

Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 3

- **Budget Locaux commerciaux**

Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 3

5 – Approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

- Compte de gestion, budget principal : Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 2
- Compte de gestion, budget Locaux commerciaux : Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 2
- Compte de gestion, budget Port : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0
- Compte de gestion, Lotissement la Providence : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0
- Compte de gestion, Lotissement l'Astrolabe : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0
- Compte de gestion, budget Transports scolaires : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0

6 – Affectation des résultats

Budget Commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 466 804,42 €**,
DECIDE d'affecter, à 11 voix Pour et 3 abstentions, le résultat de fonctionnement.

Budget Locaux commerciaux

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 18 617,90 €**,
DECIDE d'affecter, par 11 voix Pour et 3 abstentions, le résultat de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **Déficit de fonctionnement de 5 612,44 €**
DECIDE d'affecter, à 11 voix Pour et 3 abstentions, le résultat de fonctionnement.

Budget Lotissement la Providence

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **Excédent de fonctionnement de 12 118,06 €**
DECIDE d'affecter, à 11 voix Pour et 3 abstentions, le résultat de fonctionnement.

Budget lotissement l'Astrolabe

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de fonctionnement de – 16 303,08 €**
DECIDE d'affecter, à 11 voix Pour et 3 abstentions, le résultat de fonctionnement.

Budget RTS

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de fonctionnement de – 2 031,78 €**,
DECIDE d'affecter, à 11 voix Pour et 3 abstentions, le résultat de fonctionnement.

7 – Vote des taux

Votées à l'unanimité

8 – Vote des budgets primitifs

Michel LOZAHIC regrette qu'il n'ait pas eu les documents demandés.

Budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter par 11 voix Pour et 3 abstentions, le budget primitif 2023 de la commune.

Budget Locaux commerciaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à 11 voix Pour et 3 abstentions, le budget primitif 2023 Locaux commerciaux de la commune.

Budget Port

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité, le budget primitif 2023 pour le port de la commune.

Budget Lotissement de la Providence

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité, le budget primitif 2023 pour le lotissement La Providence.

Budget Lotissement l'Astrolabe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité, le budget primitif 2023 pour le lotissement L'Astrolabe.

Budget Transports scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité, le budget primitif 2023 pour la régie transport scolaire de la commune.

Fin de séance : 19h15